



# Ville de Concarneau



Conseil municipal  
12 novembre 2015

**Procès-verbal**

**Conseil municipal du 12 novembre 2015**  
Ordre du jour

	Mémo du Maire	2-3
1	Direction générale des services : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale	4-5
2	Direction générale des services : Port de Concarneau - convention pluriannuelle de financement du projet de modernisation et de mise aux normes environnementales des moyens de carénage du port de Concarneau	6-8
3	Direction générale des services : Port de Concarneau - Avenant n°2 au cahier des charges de la concession d'outillage public	9-11
4	Éducation - jeunesse : Contrat enfance jeunesse 2015- 2018	12-16
5	Marchés publics : Convention de groupement de commandes pour l'acquisition d'un logiciel d'archives	17
6	Moyens généraux - finances : Convention de participation financière entre la ville de Concarneau et Concarneau Cornouaille Agglomération - Frais d'activité liés à la fonction de Maire Président	18
7	Urbanisme - foncier : Dénomination de voies ou d'espaces publics : - Lotissement Caradec (du Zins) - Impasse du Fresq - Place du Rouz - Square Léon Madec (membre du commando Kieffer) - Square rue de Lanriec - Square Mbour	19-21
8	Culture -patrimoine : Dénomination de voies ou d'espaces publics : - L'espace vert place La Croix - Square des Oubliés de l'Île Saint Paul	22-24
9	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n° 4 - Budget principal	25-26
10	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°4 - Budget annexe de l'assainissement	27
11	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°4 - Budget annexe du port de plaisance	28
12	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°4 - Budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles	29
13	Moyens généraux - finances : Demandes de remises gracieuses - budget annexe de l'eau	30
14	Moyens généraux - finances : Demandes de remises gracieuses - budget annexe de l'assainissement	31
15	Moyens généraux - finances : Admissions en non-valeur - budget principal	32
16	Moyens généraux - finances : Admissions en non-valeur - budget annexe de l'eau	33
17	Moyens généraux - finances : Admissions en non-valeur - budget annexe de l'assainissement	34
18	Moyens généraux - finances : Admissions en non-valeur - budget annexe restaurants municipaux (budget principal)	35
19	Culture : Fonds d'aide à la création - Attribution de subventions	36
20	Services techniques : Rénovation urbaine de Kerandon - Convention Ville de Concarneau - Habitat 29 - modalités de rétrocession et de gestion des espaces extérieurs et des réseaux	37-39
21	Services techniques : Aménagement de la traverse de Croissant Bouillet - délibération autorisant le Maire à signer la convention de définition des clés de répartition financière entre les trois communes de Concarneau, Trégunc et Melgven	40-42
22	Commerce - tourisme : Taxe de séjour - Tarifs	43-44
23	Commerce - tourisme : Taxe de séjour - Exonérations et taxation d'office	45
24	Commerce - tourisme : Ouverture des commerces le dimanche	46-47
25	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	48
26	État-civil : recrutement des agents recenseurs	49

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 12 novembre 2015**

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Tout d'abord je vous invite à prendre place.

Je déclare ce conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,  
A la lecture des pouvoirs,  
A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Mme Nicole Ziegler

***(Appel des conseillers municipaux)***

En date du vendredi 6 novembre 2015, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour

Vous trouverez sur votre table un rapport supplémentaire n°1, concernant le recrutement des agents recenseurs, je vous demande de bien vouloir accepter son inscription à l'ordre du jour de ce conseil municipal. C'était tout simplement un oubli.

Quels sont ceux qui sont pour ? Pensez à vos pouvoirs.  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*L'inscription à l'ordre du jour du rapport supplémentaire est adoptée à l'unanimité, 33 voix POUR.*

En date du jeudi 22 octobre 2015, je vous ai fait parvenir le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2015.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Je le mets donc aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le procès verbal de la séance du 30 septembre est adopté à l'unanimité, 33 voix POUR.*

Je vous informe que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 10 décembre 2015 à 19h00 c'est à dire dans un mois.

À l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir nous avons 26 points, il y a des éléments concernant les affaires portuaires, de l'urbanisme, des finances, des ressources humaines, et du commerce - tourisme.

Je voudrais apporter une petite précision avant de commencer l'ordre du jour. C'est à propos d'un article de presse paru dans le Ouest-France d'hier. Celui-ci m'a un peu perturbé à vrai dire et il concernait les prévisions des dotations globales de fonctionnement et les évolutions entre 2015 et 2016. On y apprend dans ce texte, que la ville centre, c'est-à-dire Concarneau, ne serait quasiment pas impactée. Je voudrais quand même rétablir la vérité sur cet article, c'est un article dont l'origine émane du confrère du quotidien « Le Monde » entre autres mais qui a été repris par « Ouest-France » et qui me dérange sur le contenu. Dans les prévisions des dotations, on voit que pour Concarneau, la dotation

globale de fonctionnement est réduite de 0,32 % alors que le confrère « Le Monde » dans son article, repris par « Ouest-France », ne considère pas la CRPF, c'est-à-dire le pacte de confiance et de stabilité qui avait été mis en place par l'État et qui représente 12,5 milliards de moins pour les communes françaises. Dans les textes on peut dire ce qu'on veut bien, mais je voudrais quand même rétablir la vérité, parce que la vérité c'est que notre budget 2016 sera impacté de 511 000 €, ce qui correspond à - 18 % à cause justement de cette CRPF. Je pense qu'il faut être pragmatique, la vérité est bien celle-là, et cela concerne toutes les communes de notre territoire. Ce n'est pas uniquement quelques communes. Voilà ce que je voulais corriger, et surtout dans une période où chaque jour nous sommes dans les arbitrages budgétaires de manière à équilibrer nos budgets de fonctionnement pour 2016. C'est vrai que c'est un peu trompeur à l'égard du lecteur et je voudrais donc rectifier ce qui pour moi est une erreur. Il y aura un communiqué contradictoire des Maires de notre territoire. Je pense que ça mérite d'être corrigé.

Je ne vais pas entrer dans les détails de la DGF jusqu'à 2017 et depuis 2012. Nous sommes chaque année sur des différentiels qui sont beaucoup plus importants que ce qui a été marqué dans la presse.

Ceci dit, je vais reprendre l'ordre du jour du conseil municipal et plus particulièrement le point n°1 concernant l'avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

**Mme Nicole Ziegler :**

S'il vous plait.

**M André Fidelin :**

C'était juste une information. On ne va pas faire une partie de ping-pong sur l'article. Il s'agissait simplement d'une information et une correction par rapport à ce qui était inscrit.

**Mme Nicole Ziegler :**

Ce n'était pas à l'ordre du jour, mais nous en reparlerons lors du prochain conseil municipal, lors du DOB.

**M André Fidelin :**

Bien sûr, nous y reviendrons au niveau du budget primitif.

## Conseil municipal du 12 novembre 2015

1	Direction générale des services : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale
---	--

**M André Fidelin :**  
(lecture du rapport)

M le Maire indique en cours de lecture du rapport :  
Concernant le premier point sur les fusions d'EPCI à fiscalité propre, nous ne sommes pas concernés dans la mesure où dans le cadre de la réforme territoriale, et de la loi NOTRe, et dans le but du renforcement des communautés de communes et d'agglomération la principale remarque que l'on peut faire c'est que cela concerne surtout les EPCI qui ont moins de 15 000 habitants et qui doivent se regrouper avec d'autres EPCI.

Nous sommes concernés par le second point. Le schéma départemental avait prévu de réduire le nombre de syndicats intercommunaux. Il est prévu et c'est confirmé dans la loi NOTRe, que les syndicats fusionnent et en ce qui nous concerne, il s'agit de la fusion du SIVOM de Concarneau Trégunc avec CCA. C'est ce qui est prévu.

Il est prévu la fusion du SIVOM pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette fusion doit être rapprochée à la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) dans le cadre de la réforme territoriale qui impose le transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la Communauté d'Agglomération.

CCA a lancé en 2013 une étude sur l'éventuel transfert des compétences Eau et Assainissement. Lors du comité de pilotage du 4 novembre dernier, les élus de CCA ont considéré que ces deux calendriers devaient se rejoindre par cohérence.

Dans le cas d'un transfert de la compétence Eau et Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2017, comme il avait été préconisé, la fusion du SIVOM serait réalisée automatiquement.

Si le transfert de compétence était au 1<sup>er</sup> janvier 2018, en effet le transfert de compétence va nécessiter des études importantes sur la fusion de l'eau et de l'assainissement, le délai que nous nous sommes fixés est relativement court. Il est possible que ce transfert de compétence soit uniquement réalisé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans ce cas, il serait demandé au Préfet une année de délai pour faire coïncider la fusion du SIVOM à la même date.

C'est ainsi que le conseil communautaire du 5 novembre 2015 a statué sur ce dossier.

Voilà en ce qui concerne le schéma départemental de coopération.

Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**  
Justement, sur les dates, pour être en cohérence, si CCA souhaite le transfert pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il faudrait que la délibération coïncide.

**M André Fidelin :**  
Oui, bien sûr.

**M Claude Drouglazet :**  
Sur la délibération, c'est noté le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**M André Fidelin :**

C'est ce qu'a demandé le Préfet. Nous, notre demande c'est de dire que nous souhaitons que ce soit le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce n'est pas pour autant que ce ne sera pas le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cela nous donne un délai supplémentaire pour être en cohérence avec une décision qui pourrait être prise à propos du transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui Nicole.

**Mme Nicole Ziegler :**

Il est noté l'avis favorable de la municipalité. Cela n'a pas été vu en commission municipale, l'opposition ne fait pas partie de la municipalité et j'imagine qu'un certain nombre de vos conseillers municipaux non plus. Je pense qu'il y a, à un moment, une commission municipale qui pourrait être saisie de ce genre de chose.

**M André Fidelin :**

Très bien. Il y a d'autres interventions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 31 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

## Conseil municipal du 12 novembre 2015

2	Direction générale des services : Port de Concarneau - convention pluriannuelle de financement du projet de modernisation et de mise aux normes environnementales des moyens de carénage du port de Concarneau
---	--

**M Bruno Quillivic :**  
(lecture du rapport)

*M Quillivic indique à la fin de la lecture de rapport :*

En complément de ce rapport, il convient de noter que ce projet de mise aux normes des moyens de carénage est évalué à 14,33 millions d'euros hors taxes et comprend également la création d'une darse et l'acquisition d'un élévateur à sangle.

Nous pouvons nous réjouir de la participation des collectivités, le Département et la Région à hauteur de 30 % chacune, la communauté d'agglomération à hauteur de 10 %, la ville à hauteur d'un million d'euros, l'État via le FNADT, à hauteur de 10 %. Nous sommes en attente d'un financement de 6 % de l'Agence de l'eau, sous condition d'un diagnostic environnemental du port, actuellement en cours de réalisation par le conseil départemental.

Le solde restant d'un million, sera préfinancé par la CCI et sera ensuite compensé par une augmentation des loyers versés par la SEMCAR, le Département pouvant apporter une contribution complémentaire via une avance remboursable si nécessaire.

L'engagement de ces collectivités représente un effort important et traduit la volonté de l'ensemble des acteurs de doter Concarneau d'équipements performants permettant ainsi aux entreprises de poursuivre leur développement, de répondre à des appels d'offre pour lesquels le critère environnemental est prépondérant et de sortir des navires de manière plus sécurisée.

Elle traduit aussi la confiance que nous portons à nos entreprises portuaires, qui font vivre bon nombre de salariés de notre territoire.

C'est pourquoi, je souhaite aujourd'hui attirer l'attention des élus municipaux sur deux points qui concernent l'avenir de notre port :

- La poursuite de la mise en œuvre du schéma d'aménagement du port de Concarneau prévoit notamment la couverture de la cale sèche, la restructuration de la criée et le développement de la plaisance dans l'arrière port afin de diversifier l'offre économique autour des bassins. Les questions relatives à la propriété ou à la gestion du port, suite au vote de la loi NOTRe, et la fin de concession de la Chambre de commerce ne doivent pas retarder la fin de la mise en œuvre de ce schéma.

Le temps administratif n'est pas celui des entreprises et ces dernières attendent de notre part de la réactivité. Cela a été dit dernièrement au conseil portuaire. Il faut que nous l'entendions. Aussi, la ville, et j'en suis persuadé, la communauté d'agglomération se tiennent à la disposition du Conseil départemental pour avancer sur ces questions.

- Autre point de vigilance et non des moindres, les projets d'équipement dans les autres ports, viendraient directement en concurrence avec les outils concarnois. Je pense notamment au projet d'élévateur du port de Brest, très similaire à l'équipement concarnois que nous décidons de moderniser aujourd'hui.

La concurrence des ports bretons sur l'outillage n'a pas de sens. Les ports bretons doivent être complémentaires et la Région Bretagne, de part sa compétence en matière d'aménagement du territoire doit y veiller. Une des solutions qui s'offre à nous pour résoudre ces conflits de voisinage est la loi NOTRe. Celle-ci prévoit que la Région peut candidater pour devenir propriétaire du port de Concarneau.

L'importance de la construction navale suffit à elle seule pour justifier une prise de compétence du port par la Région. Elle aurait au moins le mérite d'associer le port de Concarneau aux réflexions sur les aménagements portuaires en Bretagne. Sur ce sujet encore, les entreprises précèdent les administrations. Depuis de nombreuses années, les entreprises concarnaises travaillent sur le port de Lorient propriété de la Région.

Par conséquent, facilitons leur la vie en leur offrant un seul et unique interlocuteur pour leurs projets : la Région Bretagne.

**M André Fidelin :**

Merci Bruno. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Nicole.

**Mme Nicole Ziegler :**

Je vais faire un peu de mauvais esprit. On est en campagne pour les élections régionales dans cette instance.

J'entends que la ville et CCA sont à la disposition du Département pour mener la réflexion sur tout cela. Nous nous sommes déjà rencontrés avec le Président en charge du port, Michaël Quernez. Nous nous sommes déjà entretenus avec vous M le Maire. Sinon, je voulais dire que tout ce qui vient d'être dit là est vrai, en tout cas la première partie du discours. Je voulais aussi officiellement et de manière solennelle, féliciter les élus du Département, en tout cas Pierre Maille et Michaël Quernez, pour le travail qui a été fait ces dernières années et surtout les services du Département qui ont œuvré pour qu'aujourd'hui, cette convention annuelle de financement aboutisse. Cela est fait et je remercie aussi les autres collectivités c'est-à-dire la Région mais aussi la ville de Concarneau et CCA pour l'effort financier très important qui est fait. J'espère que cela voudra dire que demain on conservera dans cette entité portuaire, à la fois un port de construction navale, mais aussi la pêche et la plaisance.

**M André Fidelin :**

Claude.

**M Claude Drouglazet :**

J'ai écouté attentivement ce qu'a dit Bruno sur le port. J'interviendrai plus longuement dans le sujet suivant. J'ai une interrogation sur des informations parues dans la presse concernant notamment la couverture de la cale sèche. Il y a une étude que nous allons financer en partie, je n'étais pas d'accord, sur le financement par la ville de l'étude de faisabilité de la couverture de la cale sèche. Or, on nous annonce aujourd'hui dans la presse, que cela est pratiquement décidé. Je pose la question à notre adjoint au port, si effectivement cela est déjà décidé. Si l'étude de faisabilité a été réalisée, elle n'a pas été communiquée aux élus. C'est une interrogation. Nous voterons la délibération pour approuver le versement de la subvention.

**M André Fidelin :**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ? Nicole.

**Mme Nicole Ziegler :**

Ce serait bien que la commission municipale se réunisse de temps en temps.

**M Bruno Quillivic :**

Elle se réunira le 17 novembre.

**Mme Nicole Ziegler :**

Oui, mais après.

Cela permettrait de discuter tous ensemble de ces questions.

**M André Fidelin :**

Il y a d'autres interventions ? Oui, Bruno.



**M Bruno Quillivic :**

Je vais répondre sur la couverture de la cale sèche. C'est un projet qui avait été acté dans le schéma de développement et d'aménagement du port. Il y a effectivement une étude de faisabilité qui a été conduite, mais pour l'instant, nous n'avons pas les conclusions de l'étude. Cela devrait venir sans tarder.

**M André Fidelin :**

Si vous le voulez bien, je vais vous proposer de valider le projet. Il s'agit de la programmation et surtout la participation des collectivités territoriales sur ce projet qui est important. Quand on parle des engins de carénage, des équipements portuaires, des entreprises, on parle aussi de l'emploi sur notre ville, ce qui est important.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Je me réjouis qu'il y ait unanimité sur ce dossier.

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

## Conseil municipal du 12 novembre 2015

3	Direction générale des services : Port de Concarneau - Avenant n°2 au cahier des charges de la concession d'outillage public
---	--

**M Bruno Quillivic :**  
(lecture du rapport)

M Quillivic indique à la fin de la lecture du dossier :  
Juste un petit résumé du dossier.

En 1991, l'État propriétaire du port a signé avec la CCI, un contrat de concession jusqu'en 2041 pour l'activité pêche et construction et réparation navale.

En 2007, la propriété du port a été transférée de l'État au Département, et un avenant au contrat de concession a donc été signé entre le Département et la Chambre de commerce.

Depuis quelques années, la Chambre de commerce fait face à une trésorerie négative qui s'élève à - 6 millions d'euros.

À l'occasion des travaux de mise aux normes des moyens de carénage, la CCI s'est vu signifier une interdiction d'emprunter par le Préfet de Région. Aussi, pour permettre la réalisation de ces travaux, des négociations ont été entreprises entre le Département et la CCI pour un nouvel avenant au contrat de concession visant à ramener le terme de la concession de 2041 à 2017.

Pour cela, le Département doit verser à la CCI une indemnité de résiliation correspondant à la valeur nette comptable des biens, soit 8,7 millions d'euros. C'est le solde d'amortissement net de subventions.

La Chambre de commerce a également demandé que soient pris en compte les éléments d'imprévisibilité qui sont apparus depuis la signature du contrat et qui ont eu un impact sur sa gestion, à savoir les départs de bateaux, les différents plans de sortie de flotte, les questions des retraites ou du compte pénibilité, etc...

Après négociations, Département et CCI ont trouvé un accord sur ce sujet, à 4,1 millions d'euros.

Le total de l'avenant se monte donc à 12,8 millions d'euros et sera versé suivant un échéancier allant de 2015 à 2017.

La signature de cet avenant permet donc la réalisation des travaux de mise aux normes des engins de carénage.

Voilà les quelques points qu'il convenait de préciser.

**M André Fidelin :**

Merci Bruno. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce dossier ? Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**

Je ne voudrais pas revenir sur ce que j'ai pu dire à CCA concernant ce que nous pensons de la gestion de la Chambre de commerce de Quimper. En fait, ici, il s'agit d'approuver un accord financier entre le concédant, le Conseil départemental et le concessionnaire. Cet accord met fin à la mission de service public du Concessionnaire, le 31 décembre 2017. Cet accord coûte au contribuable, la bagatelle 12,8 millions d'euros dont 8,7, Bruno vient de le dire pour la reprise des biens à la valeur nette comptable et au versement d'un forfait de 4,1 millions d'euros au titre de l'imprévision. J'ai envie de dire, comme le poète, « qu'en termes choisis, ces choses-là sont dites », en fait, il s'agit de boucher les trous. Les documents comptables présentés

ne nous permettent pas de nous prononcer sur l'opportunité de cet accord. Nous aurions aimé fonder notre avis sur une expertise indépendante, par exemple, la Chambre régionale des comptes. Pour nous, les conditions ne sont pas remplies pour donner un avis circonstancié et sincère à la demande du Conseil départemental et nous refusons de voter dans ces conditions. J'ajoute que notre groupe a fait des propositions concrètes quant à l'avenir du port, à notre adjoint du port avec une copie au Maire. Ces propositions ont également été transmises à notre élue régionale et à notre élue départementale. N'étant pas présent la semaine prochaine à la commission portuaire, je regrette aussi d'ailleurs qu'il n'y en ai pas eu davantage, je pense que les propositions que le groupe a fait pourront servir de débat effectivement à moyen terme. Je vous remercie.

**M André Fidelin :**

Merci Claude. Il y a d'autres interventions ?

En somme, il s'agit de nous demander un avis, mais c'est quand même un avis secondaire, dans la mesure où il concerne le concédant, qui est le Conseil départemental, et le concessionnaire, qui est la CCI, ça c'est le 1<sup>er</sup> point. Le 2<sup>e</sup> point, l'avenant qui est proposé est une régularisation du transfert entre l'État et le Département, mais surtout entre le Département et la CCI. C'est un accord financier de fin de concession au 31 décembre 2017. Le Département et la CCI ont trouvé un accord amiable financier, permettant de trouver un équilibre pour solder les comptes en fin de concession. La ville de Concarneau n'a pas de remarques particulières à formuler sur cet avenant. Il s'agit d'un accord constructif entre les deux parties concernées, permettant de garantir le projet stratégique surtout pour le port et la mise aux normes des engins de carénage. L'avenant n°2 était important pour la prise en charge des moyens de carénage. Si par rapport à la validation du schéma de réhabilitation du port, il y a eu un délai qui à mon sens a été beaucoup trop long, c'est parce qu'il y avait cette problématique de régularisation financière et ce blocage du Préfet de Région. Il y a d'autres interventions ? Oui, Nicole.

**M Nicole Ziegler :**

Une précision à apporter quand même. J'entends ce que Claude vient de dire. Mais sans cet accord entre le Département et la Chambre de commerce, le bordereau, c'est à dire les 14 millions pour les travaux, c'était terminé.

**M André Fidelin :**

C'est ce que je viens de dire.

**M Nicole Ziegler :**

Le port de Concarneau en tant que constructions navales, n'existait plus. On peut reprocher plein de choses, la gestion de la chambre de commerce peut-être, mais sans cet accord, et l'effort financier important en cette période de disette, pour les collectivités locales de la part du Département, le port de Concarneau n'existait plus.

**M André Fidelin :**

Il y a d'autres interventions ? Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**

Pour répondre, mon intervention vise quand même à mettre l'accent sur la responsabilité claire des gestionnaires que j'estime être des mauvais gestionnaires, des gens qui nous font en permanence des leçons de compétence, etc, qui récusent souvent l'action des collectivités publiques, mais qui sont bien contents quand même de les voir venir à leur secours. Ce sont quand même des sommes considérables. Vous nous avez parlé, M le Maire des difficultés que vous avez à boucler votre budget, et tous les Maires sont dans la même situation que vous, ce n'est pas l'adjoint aux finances qui va le démentir. Je pense qu'effectivement, nous ne sommes pas dans l'exécutif de la ville, ni du Conseil

régional, ni du Conseil départemental, il y a des éléments dont nous n'avons peut-être pas connaissance. En tout cas dans le dossier tel qu'il est présenté, nous n'avons pas connaissance de ces éléments. Je ne sais pas si mes collègues ont regardé d'ailleurs le document financier qui nous a été présenté, et qui est parfaitement illisible, donc c'est aussi pour cela que nous disons, que dans ces conditions-là, nous refusons de voter. C'est tout. Ni pour, ni contre, ni abstentions, nous refusons de voter.

**M André Fidelin :**

Très bien. Nous pouvons voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 31 voix POUR. Mme JAN et M DROUGLAZET ne prenant pas part au vote.***

**M Éric Malléjacq :**  
(lecture du rapport)

A la fin de la lecture du rapport, M Malléjacq ajoute :

Vous avez en annexe différents documents qui reprennent les éléments constitutifs de ce contrat. Bien évidemment, je ne vais pas entrer dans le détail. Il y a un premier document qui reprend le bilan des différentes actions qui ont été mises en place entre 2011 et 2014 sur les différentes structures concernées par le CEJ. On voit que pas mal de choses ont évolué dans le bon sens d'ailleurs. La CAF nous a encouragé à continuer dans ces actions-là.

Le 2<sup>e</sup> volet qui est le volet qui parle du diagnostic du territoire. Là non plus je ne vais pas rentrer dans le détail mais on peut le voir selon ses éléments positifs et ses éléments négatifs. Bien évidemment on le sait tous, il y a la démographie des jeunes sur Concarneau qui va plutôt en diminuant. Beaucoup de ces jeunes sont des jeunes familles qui souffrent de chômage et de pas mal de pauvreté. Vous remarquerez dans le diagnostic qu'il y a une surreprésentation des jeunes dans les familles considérées comme pauvres. Tout ceci est en parfaite adéquation avec d'autres diagnostics qui ont été faits précédemment. En particulier le diagnostic qui a été fait lors de l'élaboration du contrat de ville ou dans le cadre du contrat local de santé. Cela ne fait que confirmer ce que nous savions précédemment. Ceci dit, j'apporterai quand même quelques bémols à ces remarques. Concarneau possède un quartier prioritaire qui est le quartier de Kerandon et qui concentre aussi beaucoup de pauvreté. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a été retenu dans le cadre du contrat de ville. Bien évidemment, cette surreprésentation peut aussi influencer sur la proportion de jeunes souffrant de pauvreté. D'autre part, les chiffres que nous possédions pour faire ce diagnostic sont des chiffres qui s'arrêtent à 2012. Nous n'avons donc pas une vision précise de la situation actuelle. Cependant, ce diagnostic révèle aussi des éléments positifs qui sont l'attractivité du territoire, on le sait tous, d'autre part d'un tissu économique qui est dynamique, et aussi de le signaler, qu'il y a sur ce territoire, de la ville de Concarneau en 2012, 3 385 jeunes dont il faut prendre soin. À l'issue de ce diagnostic, il a été identifié différents enjeux en particulier les enjeux concernant l'attractivité. Le but étant bien évidemment, de faire venir et de faire rester les jeunes sur notre territoire grâce à des services qui sont adaptés, qui sont de qualité, et qui sont accessibles financièrement. D'autre part, apporter une attention particulière à certains publics, les publics en situation précaire dont je parlais tout à l'heure et également aux familles monoparentales qui sont très représentées sur notre commune. La qualité et d'adéquation des structures jeunesse seront des atouts pour l'attractivité de la commune. Pour y arriver, avec la CAF, nous avons identifié 3 axes. Le premier axe, c'est la confirmation de la qualité des structures. Comme je disais tout à l'heure, le premier bilan faisait ressortir un effort vers l'amélioration de la qualité de nos structures ces dernières années. Il faut bien évidemment poursuivre cet effort là par la rédaction de projets pédagogiques par exemple pour chacune des structures. Par un effort de communication, il faut expliquer aux parents et aux jeunes ce qui est fait dans nos différentes structures. Veiller également aux besoins des différents publics, être à l'écoute bien évidemment des personnes qui fréquentent nos structures. Par une amélioration également de la qualité de l'encadrement, en conservant bien évidemment leur nombre, la qualification ainsi que leur formation et par des locaux adaptés. Le 2<sup>e</sup> point, c'est la coordination pour obtenir un projet cohérent. On s'attache depuis des années, à faire en sorte que les différents projets qui sont menés à la fois sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, aient une cohérence et cette cohérence est à l'origine et en tout cas elle est garante de la qualité du projet global porté par la ville. Dans cette phase de coordination, il est intéressant aussi d'avoir un regard extérieur et de permettre aussi la mise en place, on s'y emploie, de passerelles

entre les différentes tranches d'âge, entre la petite enfance et l'enfance et entre l'enfance et la jeunesse.

Et enfin, le 3<sup>e</sup> axe, qui est la grille tarifaire pour la rendre plus lisible.

Voilà les différents axes que nous avons identifiés à la suite de ces bilans. Je dirai en conclusion de cette analyse, les différents documents du contrat enfance jeunesse qui vous sont mis en annexe vont mettre en avant la qualité du travail qui a été fait ces dernières années et nous enjoignent de continuer ce sens de la qualité et de porter une attention renforcée sur certains publics, les publics pauvres et les familles monoparentales.

**M André Fidelin :**

Merci Éric pour ce complément d'informations. Oui, Mme Le Meur.

**Mme Marie Le Meur :**

M le Maire, merci. Sur ce sujet, on ne peut effectivement, que féliciter le travail des services qui est un travail très intéressant et exploitable. Par contre, je ferai quelques remarques. Tout d'abord, vous parlez d'une localisation géographique équilibrée des différentes actions. Or, il est regrettable que les deux structures d'accueil de la petite enfance, soient situées dans le même quartier, à Kerandon, la maison de la petite enfance, et la crèche « à la rue béole ». Certes, elle risque de déménager, mais de quelques mètres simplement. Et rive gauche, avec le nombre de lotissements qui se construisent, on espère que cela amènera une augmentation du nombre d'enfants, ce qui justifierait peut-être la création d'une nouvelle crèche de l'autre côté. Deuxième remarque, au vu de ces chiffres, je ne suis pas aussi optimiste que vous, M Malléjacq, on ne peut que déplorer l'image donnée par Concarneau, qui est une ville avec un indice de vieillissement qui est le plus élevé de l'agglomération, avec une forte présence de retraités. Que peut-on faire, et là je vous pose la question, pour attirer les jeunes couples avec des enfants sur Concarneau, qui est une ville très intéressante et qui devrait être une ville beaucoup plus attractive pour ces jeunes couples. Une troisième remarque, sur les revenus, là encore, le taux de pauvreté, c'est quand même assez pathétique, qui est le plus élevé. Ce qui nourrit notre idée, quand même que les besoins sociaux, sur Concarneau sont très importants, ce qui nous conforte plus dans l'idée que le social et que l'aide aux personnes en difficulté, doit être la priorité d'une municipalité. Je pense que c'est une grosse erreur par exemple, d'avoir supprimé une subvention de 20 000 € au CCAS. Merci.

**M André Fidelin :**

Oui, qui veut intervenir ? Oui, Antony.

**M Antony Le Bras :**

Je partage bien évidemment l'analyse de Marie, tout d'abord sur la qualité du travail des services et très certainement de l'élu en charge de ce domaine. On note effectivement dans le diagnostic, une partie sur la démographie qui est très intéressante, on l'a dit, avec une population globale qui est en baisse, 1 539 habitants en moins depuis 4 ans. Un indice de vieillissement, Marie l'a dit, qui est plus élevé que dans le reste de CCA mais aussi que dans le reste du Finistère et de la Bretagne. Une baisse des naissances depuis presque 15 ans et jusqu'en 2013. Un taux de chômage qui est plus élevé que sur les autres communes de CCA mais aussi plus élevé que dans le Finistère et plus élevé que dans l'ensemble de la Bretagne. Et c'est pareil pour le taux de pauvreté. Je ne voudrais pas verser dans la sinistrose, même s'il y a effectivement des éléments très inquiétants dans ce diagnostic. Je voudrais relever un élément positif, qui est la hausse des naissances en 2013. J'aurais aimé savoir si elle a été confirmée en 2014 et si sur les 10 premiers mois de l'année nous avons déjà des éléments pour 2015. Parce que c'est cette hausse des naissances qui fera arrêter le cycle de fermeture de classes que connaît Concarneau depuis plusieurs années. Même si ce n'est pas suffisant, parce qu'on le voit à l'école du Rouz, où plus d'élèves égal moins de classes. Je profite du coup de cette question pour apporter notre soutien aux parents d'élèves de l'APE du Rouz ainsi qu'à l'ensemble des concarnois qui les

soutiennent et qui s'engagent à leur côté. Je trouve à titre personnel et je pense que c'est partagé par mes collègues, qu'ils font preuve d'un dynamisme et d'une détermination qui force le respect. Je leur dis bravo.

**M André Fidelin :**

Qui veut intervenir ? Oui, Fabrice.

**M Fabrice Robin :**

Je voudrais juste intervenir sur ce que vient de dire M Le Bras, où je suis septique du réel intérêt qu'ont les conseillers d'opposition concernant les fermetures de classes. Pour preuve, ils s'intéressent beaucoup à la fermeture de classe du Rouz, c'est très bien, mais sachez que ce n'est pas la seule classe qui a fermé sur Concarneau. Zéro article dans la presse faisant part de votre soutien à la classe de Keramporiel. Est-ce un oubli ? Une sélection ?

**M André Fidelin :**

Antony.

**M Antony Le Bras :**

Évidemment, il n'y a pas de sélection. Évidemment, je suis le premier à déplorer les fermetures de classes, dans le public, à Keramporiel, au Rouz, dans le privé également, je suis le premier à déplorer en général quand il y a des fermetures de classes et quand cela va vers une qualité moindre de l'enseignement. Il se trouve effectivement que la fermeture de classe à Keramporiel est regrettable. Et c'est vrai, il faut l'avouer, au Rouz, il y a eu une organisation des parents d'élèves remarquables qui fait qu'aujourd'hui encore, et depuis deux mois le mouvement continue. Ils étaient encore au rectorat aujourd'hui, ils y sont allés à vélos, ils sont partis hier, vous le savez. Forcément, des parents qui se battent nous sommes à leur côté, et je regrette aussi comme vous la fermeture à Keramporiel. Vraiment, il n'y a pas de sélection. Et dans le privé aussi quand cela arrive.

**M Fabrice Robin :**

Cela me rassure, mais sachez qu'à titre personnel, je considère cela comme de l'opportunisme médiatique. C'est ce que vous faites. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a eu aucune intervention sur Keramporiel. Sachez que les parents d'élèves de l'école de Keramporiel se battent également à leur niveau. Certes, ils ont fait le choix de ne pas le médiatiser, ils l'ont choisi, mais dire que vous sélectionnez et que vous préférez..... *inaudible*..... c'est ce qui se passe. Que vous choisissiez d'encourager l'APE du Rouz, sachez que ceux de Keramporiel se battent également, avec différentes armes, mais ils le font.

**M Antony Le Bras :**

Je les encourage aussi.

**M André Fidelin :**

Merci Fabrice. Une parenthèse pour l'école du Rouz qui est un fait d'actualité, on y reviendra.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**

Juste en aparté sur l'école du Rouz. Simplement une information. J'ai rencontré les parents d'élèves dans la soirée en revenant de Rennes, ils n'ont pas obtenu satisfaction du rectorat.

S'agissant de la délibération, nous allons l'approuver. Je ne reviendrais pas sur ce qui a été dit par mes collègues de l'opposition parce que je partage leur analyse. Ce qu'il faut dire, c'est que Concarneau souffre. On ne sait pas qui est responsable, mais Concarneau souffre et les concarnois souffrent. Il y a de la

pauvreté dans la ville. La ville vieillit, la ville perd des habitants. C'est vrai qu'il ne faut pas tomber dans la sinistrose, mais c'est vrai que la situation est très compliquée. C'est très compliqué, d'autant plus que sur le plan fiscal, il y a eu encore cette année des augmentations extrêmement fortes. J'ai rencontré encore aujourd'hui, une veuve de Lanriec qui me disait, « j'ai l'équivalent de deux mois de pension pour ma petite maison de Lanriec pour payer les impôts locaux ». Je pense que c'est tout un environnement qui fait qu'il faut que nous soyons vraiment les uns et les autres très attentifs et très attentifs aussi aux perspectives, et là je rejoins aussi ce que l'on disait sur le port, le port pendant plus de 50 ans a été le poumon économique de Concarneau. Aujourd'hui il va très mal. Nous avons raison d'investir sur cet outil qui est absolument formidable parce qu'avoir un port c'est bon pour la ville, c'est bon pour CCA, Christine Le Tennier le disait aussi. Il faut que nous travaillions ensemble pour faire en sorte que ce port redémarre indépendamment de la construction navale.

**M André Fidelin :**

Claude, nous en avons déjà parlé, là nous sommes hors sujet. Nous sommes sur le contrat enfance-jeunesse.

**M Claude Drouglazet :**

Mais c'est pour les jeunes.

**M André Fidelin :**

Xavier.

**M Xavier Calvarin :**

Je vais juste reprendre un propos que j'ai entendu sur le fait qu'effectivement le taux de pauvreté est le plus élevé sur Concarneau au niveau de la Communauté d'agglomération. Si on regarde la distribution de l'habitat social, cela ne peut pas être autrement parce que vous savez très bien comme moi, que l'habitat social a été concentré sur deux quartiers de Concarneau essentiellement, normalement d'autres communes devaient aussi respecter les 20 % et elles en sont très loin. Quand on a 20 % d'une marge de la population qui est touchée par la précarité, par des revenus faibles, voire écartés complètement de l'emploi, cela fait baisser la moyenne. Cette moyenne il faut vraiment la prendre avec des pincettes parce que l'on sait très bien qu'elle représente une population qui à 80 % ne pose peut-être pas de problème, mais qui à 20 % est précarisée. Ce n'est pas propre ni à l'équipe qui était avant nous, ni à notre équipe, au contraire, ça tendrait même à dévaloriser les mairies qui joueraient le jeu, voire qui iraient au-delà. Je voulais juste parler de cela.

**M André Fidelin :**

Antony.

**M Antony Le Bras :**

Je suis tout à fait d'accord.

Comparer le taux de pauvreté à Concarneau et le stigmatiser par rapport aux autres communes de l'agglomération, ça n'a pas vraiment de sens. Je suis d'accord avec vous pour les raisons que vous avez données. Il n'en reste pas moins qu'il reste la moyenne de Concarneau, le taux de pauvreté, par rapport à l'ensemble du département ou à l'ensemble de la Bretagne. C'est cela qui est le plus inquiétant.

**M André Fidelin :**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Alain.

**M Alain Échivard :**

Étant adjoint à la jeunesse, c'est sûr que j'ai été interpellé par le taux de pauvreté des moins de 30 ans. J'ai demandé à CCA qu'un diagnostic soit fait au niveau de la communauté au niveau social. J'ai demandé que soient prises en



compte ces données-là des moins de 30 ans pour savoir ce à quoi cela correspond pour Concarneau et les autres communes. À partir de là, il y aura une réponse à donner.

**M André Fidelin :**

Merci Alain. Il y a d'autres interventions ? Oui, Éric.

**M Éric Malléjacq :**

Juste une petite précision concernant la question de Mme Le Meur tout à l'heure au sujet de la crèche et de la rive gauche.

Vous savez comme moi qu'avant d'implanter une crèche, il y a une étude de besoin qui doit être menée. Pour l'instant, en tout cas, il n'y a pas été identifié clairement de la part des organismes concernés de besoins particuliers. Après les choses évolueront peut-être, en tout cas pour l'instant, nous en sommes là. D'autre part, vous me disiez tout à l'heure que j'avais une certaine tendance à l'optimisme en présentant ce bilan. Pas du tout. C'est d'ailleurs ce que j'ai dit initialement, il y a à la fois des points positifs, mais il y a aussi beaucoup de points négatifs, tels que la pauvreté, le chômage et autre. Il n'est pas question de se voiler la face, bien évidemment. Nous connaissons les difficultés du territoire. Mais comme disait M Calvarin tout à l'heure aussi, nous avons quand même cette présence sur notre territoire d'un quartier prioritaire et du quartier de Lanriec, dont il faut parler aussi, qui a des particularités en terme de pauvreté qui sont très proches de celles de Kerandon. Cela fait deux quartiers importants qui vont aussi fausser les statistiques. Bien évidemment, il faut prendre en compte les besoins sociaux, on s'y atèle, bien loin s'en faut. Après, quant à votre question, que faire pour attirer les jeunes ? Bien évidemment, il y a énormément de points qui ont trait à l'économie. On parlait du port, il y a certainement d'autres actions. Mais je pense, en tout cas en ce qui me concerne, au niveau de l'éducation et de la jeunesse, cette attractivité, est aussi conditionnée par la qualité des structures et de ce que nous pouvons mettre à disposition des jeunes. C'est le travail que l'on mène au quotidien, d'ailleurs ce que la CAF reconnaît.

**M André Fidelin :**

Merci Éric. Il y a d'autres interventions ? Nous allons peut-être clore le débat. Nous avons bien noté une situation qui peut être très délicate et qui l'est d'ailleurs et que nous percevons pas toujours dans notre quotidien. C'est certain qu'elle est bien présente. Cette délibération a pour but de valider ce contrat enfance-jeunesse avec la CAF qui a un engagement important avec nous pour s'engager sur une qualité de prestation pour la jeunesse.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION.***

## Conseil municipal du 12 novembre 2015

5	Marchés publics : Convention de groupement de commandes pour l'acquisition d'un logiciel d'archives
---	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Alain. Est-ce que vous avez une intervention sur ce sujet ?  
Non ?  
Nous allons passer au vote.

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

## Conseil municipal du 12 novembre 2015

6	Moyens généraux - finances : Convention de participation financière entre la ville de Concarneau et Concarneau Cornouaille Agglomération - Frais d'activité liés à la fonction de Maire Président
---	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Est-ce que vous avez des interventions sur ce dossier ? Marie.

**Mme Marie Le Meur :**  
Finalement, M le Maire, je préfère quand vous m'appelez Mme Le Meur dans cette instance.

**M André Fidelin :**  
D'accord. Très bien, très bien.

**Mme Marie Le Meur :**  
Je ne vous appelle jamais André.

**M André Fidelin :**  
J'ai noté.

**Mme Marie Le Meur :**  
Merci. Évidemment, pour cette délibération, nous allons voter pour, Gaël s'abstiendra parce qu'elle s'est déjà abstenue au conseil communautaire. Il est évident que vous avez besoin, étant Président, d'un véhicule pour vous déplacer dans les communes de l'agglomération et d'un téléphone portable. Mais au nom du groupe, je poserai quand même une question. Chaque adjoint a un téléphone portable ? Chaque adjoint a un forfait illimité ? C'est juste une question. Je la pose. Depuis tant d'années, nous demandons de nous communiquer des chiffres sur les dépenses de communication, de frais de représentation, de frais de réception, nous n'avons jamais de réponse, et il semblerait peut-être que ces chiffres soient élevés. Merci d'y répondre.

**M André Fidelin :**  
Qui veut intervenir ? Xavier.

**M Xavier Calvarin :**  
Oui, effectivement, nous avons un téléphone portable. Quelques élus ont un téléphone portable avec un abonnement de base. Sinon, la voiture de fonction qui précédemment, à notre arrivée, était dévolue aux adjoints a été supprimée. Nous prenons nos véhicules, et bien souvent on ne fait pas de note de frais.

**M Alain Nicolas :**  
Pour répondre à la question des téléphones portables, je répondrai de façon précise, tous les mois je regarde les consommations aussi bien d'essence que de téléphones portables. Je crois qu'il doit y avoir 5 adjoints qui ont des téléphones portables. Je ne l'ai pas sous les yeux. Je vais dire qu'il y en a 5 pour ne pas me tromper, il n'y en a peut-être que 4, tant mieux. Le forfait de base, c'est 4 euros. J'ai un forfait de base et c'est 4 euros par mois. Les sommes ne sont pas importantes, je pourrai vous les communiquer. Ce n'est pas important, loin de là.

**M André Fidelin :**  
Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Gaël LE MEUR).***

## Conseil municipal du 12 novembre 2015

<b>7</b>	Urbanisme - foncier : Dénomination de voies ou d'espaces publics : <ul style="list-style-type: none"><li>- Lotissement Caradec (du Zins) - Impasse du Fresq</li><li>- Place du Rouz - Square Léon Madec (membre du commando Kieffer)</li><li>- Square rue de Lanriec - Square Mbour</li></ul>
----------	---

**M Marc Bigot :**

Merci M le Maire, Marc Bigot qui n'a pas de portable d'ailleurs.

(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**

Merci Marc. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Mme Le Meur.

**Mme Marie le Meur :**

Évidemment, nous sommes favorables à ces dénominations. Par contre, nous avons une question. Est-ce que sera précisé sur la plaque du square Léon Madec que Léon Madec était un ancien membre du Commando Kieffer ?

**M Marc Bigot :**

Oui, bien sûr. Je sais que pour que les deux autres membres du commando Kieffer qui ont des voies sur Concarneau, cela n'a pas été précisé. C'est dommage. Il est souhaitable, bien évidemment que ce soit précisé. Je ferai en sorte que ça le soit pour honorer vraiment la mémoire de cette personne-là, bien évidemment.

**Mme Marie Le Meur :**

Vous avez adopté autour de ce square Léon Madec, un plan de circulation qui est très intéressant parce que maintenant il faut tourner autour de ce square pour remonter dans la rue du Rouz. Je fais là un parallèle avec le bourg de Lanriec où il y a une zone qui est encore plus accidentogène que ce square Léon Madec. Il serait intéressant d'utiliser la rue Parmentier qui est très étroite et de la mettre en sens unique. C'est un vœu du comité de Lanriec aussi et d'utiliser l'îlot qui se trouve au milieu comme un sens giratoire. Quand vous arrivez au bout de la rue de Kerrichard où il y a un stop, il n'y a aucune visibilité. Le bus tourne à gauche, ce qui est très dangereux sachant que cette rue est très étroite. Pourquoi ne pas mettre une flèche pour aller automatiquement à droite, faire le tour par le parking du cimetière qu'il faudra effectivement aménager. Il y aura sans doute des places de parking en moins. Obliger les gens qui viennent de Melgven, qui arrivent de Croissant Bouillet par le château d'eau de tourner tout de suite et de repasser devant l'église. Ce qui aussi permettra de ralentir la vitesse dans ce bourg qui est excessive. Je rejoins là aussi les gens du quartier, le système que vous avez fait devant l'école, c'est bien mais les gens vont encore plus vite. Ils se précipitent pour entrer entre les deux. Les gens vont très vite et vont encore beaucoup plus vite. C'est un petit peu dommage. Je rajouterai que pour utiliser l'îlot de maison à Lanriec, il faut préciser que toutes ces rues sont municipales.

Par contre, je reviendrai sur le square de Mbour. Je trouve incroyable ce que vous avez fait dans ce square. Il est effectivement magnifique. Il y a de belles allées gravillonnées. Il y a des totems en bois, il y a des aires recouvertes de dalles d'ardoises. Par contre, je ne comprends absolument pas, pourquoi, sur les aires de jeux, vous avez 20 cm de gravillons. Il me semblait que depuis un décret, si je me souviens de 1998, le revêtement des aires de jeu publiques ou privées devait être un revêtement amortissant. Je ne sais pas si vous avez marché sur ces graviers ? Ces gravillons en plus vont servir de projectiles aux enfants. Ils vont peut-être les avaler, ils vont y trouver des mégots, des bouts de verre, pourquoi pas des déjections canines, il faudra les ratisser régulièrement. Ces aires de jeux sont entourées de petits rebords de béton. Ce qui est aussi dangereux. Il aurait fallu effectivement, peut-être les recouvrir comme ce que

vous avez fait au petit square près de la station d'épuration qui est le petit square de Parc balan. Il fait à peu près 80 m<sup>2</sup> et il est recouvert de mousse. Dans le square de Mbour, il y a deux aires de jeu. Une pour les petits enfants qui marchent à 4 pattes et une autre pour des enfants qui sont plus grands avec un toboggan, des structures d'escalade etc. Quand les enfants vont tomber, ils vont tomber sur 20 cm de gravillons. Je ne comprend pas pourquoi vous avez fait cela. Certes effectivement, le m<sup>2</sup> de gravillons doit coûter moins cher que le m<sup>2</sup> de revêtement amortissant, mais je ne comprends absolument pas comment vous avez pu faire récemment une aire de jeu comme celle-là.

**M André Fidelin :**

On va peut-être laisser Xavier Calvarin, l'adjoint aux travaux répondre sur ces éléments qui sont des éléments de travaux et qui n'ont peut-être rien à voir avec la dénomination des voies. Mais je pense que cette interrogation mérite une réponse.

**M Xavier Calvarin :**

Pour ce qui est de la circulation à Lanriec, je suis étonné que vous ayez le retour des habitants de Lanriec sans avoir consulté le conseil de quartier de Lanriec. Au dernier conseil de quartier qui s'est tenu il y a au moins 3 ou 4 mois, le projet définitif du changement de sens de l'aménagement du parking des deux côtés d'ailleurs de la route de Melgven, a été complètement diffusé auprès des habitants. Nous avons recueilli toutes les remarques. Et le projet finalisé a même été présenté en commission travaux. Tout l'îlot central servira de zone de retournement, il y aura une modification de la place de l'arrêt du bus qui du coup va se déporter devant le cimetière, de mémoire. Le parking qui était laissé à l'abandon de l'autre côté à droite quand on va vers Melgven, qui n'était pas paysagé et qui servait de dépôt de matériel divers de voirie, va être soit aménagé en parking en périphérie, avec un aménagement paysagé au centre. Tout cela est passé en commission travaux, et au conseil de quartier, devant une trentaine de personnes. Je suis un peu étonné que vous posiez la question ce soir.

Pour ce qui est du square Mbour, l'aire de jeu gravillonnée, c'est une remarque que vous faites, d'ailleurs je ne m'en étais pas rendu compte, parce que c'est vrai que je ne vais pas regarder, pour chacune des aires de jeu, ce qui est mis par les services. Nous l'avons passé en commission travaux. Tout le monde avait la possibilité de poser des questions autour de la commission travaux. Il n'y a eu aucune question de la part de l'équipe municipale ni de l'équipe d'opposition. Nous pouvons reprendre les compte-rendus. Les services ont testé plusieurs systèmes au niveau des systèmes d'amortissement, il n'y en a pas 50. il y a le sable que nous n'avons plus le droit d'utiliser à cause des déjections animales, les gravillons qui ont un format normalisé, le bois déchiqueté et il y a des coussins amortisseurs en plastique. Au niveau de l'entretien le service espaces verts estime que c'est certainement un des revêtement le plus facile à entretenir. Ils pulvérisent sur les gravillons un désinfectant de manière à garantir l'usage par les enfants. À l'usage, nous verrons s'il y a des problèmes. Après vous parlez de bordures en béton qui sont à proximité des jeux, peut-être. Je dis peut-être, parce que je pense que de toute façon, lorsque l'on a des jeunes enfants et j'en ai eu aussi, on ne laisse pas des enfants seuls, surtout pas des jeunes enfants seuls sur des espaces comme ceux-là. Je pense que c'est vrai qu'il y a une zone de jeu et il y a des bordures après. Je pense que quand on est le long d'une voie où ça circule et vous l'avez dit tout à l'heure, où l'on circule très vite, je ne suis pas convaincu que ce qui est le plus dangereux ce soit les bordures qui sont en périphérie des zones paysagées et des zones de circulation.

**Mme Marie Le Meur :**

Je parle de l'aire de jeu qui est entourée de béton.

**M Xavier Calvarin :**  
Arrondi d'ailleurs.

**Mme Marie Le Meur :**  
Arrondi, effectivement. Mais avez-vous marché sur 20 cm de gravillons ? Nous, même adultes, nous avons beaucoup de mal à marcher sur ces 20 cm de gravillons. Imaginez des enfants qui sont à 4 pattes, des jeunes enfants qui commencent à marcher. Je ne comprends pas. Je fais la réflexion parce que je trouve cela dommage. C'est à mon avis une économie de bout de chandelle. Je pense que la sécurité de nos enfants aurait été meilleure. Si les enfants tombent de la structure, ils vont peut-être tomber de deux mètres.

**M André Fidelin :**  
Oui, Éric.

**M Éric Malléjacq :**  
Juste une petite remarque. Je représente la ville aux deux conseils d'école de Lanriec. J'ai très clairement posé la question de savoir ce que les gens pensaient du square de Mbour. La réponse a été très satisfaisante dans la mesure où les gens ont dit que cela apportait au-delà du côté paysager une amélioration du visuel et énormément de convivialité. Les jeux pour les enfants sont très utilisés, j'ai posé la question, et à aucun moment, pourtant les parents ont tendance à mettre en avant, et à raison, la sécurité, et je n'ai eu aucune remarque à ce sujet-là. La seule remarque que j'ai eue et je vous rejoins sur la sécurité, est celle de la vitesse excessive. En tout cas pour ce qui est du caractère « accidentogène » du square de Mbour, je n'ai pas eu de remarque.

**M André Fidelin :**  
Merci Éric, pour ce complément. On peut retenir ce que vient de dire Mme Le Meur. Il n'en est pas moins vrai que cet espace est quand même très qualitatif. Nous nous sommes rendus hier sur cet espace et nous avons pu mesurer la différence par rapport à ce qu'il y avait avant. Il faut se rappeler quelques fois de ce qu'il y avait avant. Mais le problème de sécurité est quand même un élément important pour les enfants, je le reconnais.

Si vous le voulez bien nous allons revenir aux dénominations de voies.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

## Conseil municipal du 12 novembre 2015

<b>8</b>	Culture - patrimoine : Dénomination de voies ou d'espaces publics : - L'espace vert place La Croix - Square des Oubliés de l'île Saint Paul
----------	--

### **Mme Laëtitia Boidin :**

A près de 3 000 km de La Réunion, l'île Saint-Paul est l'un des districts des TAAF "Terres Australes et Antarctiques Françaises". C'est une minuscule île volcanique inhabitée où ne se sont aventurés au cours des siècles que des chasseurs de phoques ou d'otaries, et des pêcheurs. Aujourd'hui classée en réserve naturelle intégrale, il est interdit d'y débarquer sans autorisation.

C'est dans cet environnement hostile qu'à la fin des années 20 les frères Bossière, Armateurs du Havre qui exploitaient déjà l'huile d'éléphants de mer aux Kerguelen, ont installé une conserverie de langoustes.

Des ouvriers bretons des secteurs de Concarneau et de Trégunc et des Malgaches avaient été recrutés pour y travailler. Les premiers, réputés pour la qualité de leurs conserveries, avaient été attirés par les promesses d'un bon salaire. Les seconds ont été embarqués pendant l'escale à Madagascar, parce qu'il s'agissait d'une main d'œuvre bon marché.

Après une première campagne très fructueuse pendant l'été austral 1928-1929, une seconde campagne débute à l'automne 1929.

Lors du départ du bateau en mars 1930, 7 personnes (6 hommes et la femme enceinte de l'un d'eux) acceptent de rester pour garder les installations soumises aux caprices du vent et de la pluie. On leur avait promis qu'un bateau passerait 3 mois plus tard pour les ravitailler : ils vont en fait passer 9 mois sans voir âme, ni vie, survivant sur ces terres arides avec des boîtes de conserves avariées ayant été abîmées dans un incendie.

Emmanuel Puloch, Victor Brunou et le jeune Malgache François Ramamongi y laisseront la vie, emportés par le scorbut. Pierre Quillivic disparu en mer alors qu'il était parti pêcher et la petite Paule née sur place ne survivra que deux mois.

Louise Brunou, Julien Le Huludut et Louis Herlédan seront récupérés le 6 décembre 1930, à l'arrivée du bateau pour une troisième campagne (qui se soldera par la mort de 44 ouvriers et mettra un terme à l'histoire de La Langouste Française).

La municipalité a été contactée en 2014 par Mme VIRLOUVET qui est ici présente dans la salle, petite nièce de Julien LE HULUDUT et Présidente de l'Association "Faire vivre le souvenir des Oubliés de l'île Saint-Paul", ainsi que par le Cabinet de la Préfète des Terres Australes Mme Cécile POZZO DI BORGIO.

Il est en effet prévu en fin d'année 2015, une double cérémonie de pose d'une plaque commémorative à St-Paul, en présence de Maryvonne TATEOSSIAN, (fille de Julien LE HULUDUT) et à Concarneau, d'où sont originaires une partie des disparus. Les deux plaques ont été réalisées par l'artiste-sculpteur Jean LEMONNIER et la plaque de Concarneau a été subventionnée par l'Association des Oubliés de l'île St-Paul et les Amis du Musée de la Pêche.

La municipalité s'est prononcée favorablement, le lundi 2 novembre dernier, en dénommant « Square des Oubliés de l'île Saint-Paul », l'espace vert jouxtant le Port de Plaisance et la Station de Biologie Marine et en autorisant la pose de la plaque commémorative érigée sur une stèle en ce même square, propice à la méditation et face à la mer.

La cérémonie solennelle en présence de la Préfète des Terres Australes, du Préfet du Finistère, des élus concarnois et tréguinois, et de nombreuses personnalités telles DAN AR BRAZ, Isabelle AUTISSIER, Emmanuel LE PAGE aura lieu le dimanche 20 décembre au matin.

Les TAAF ont également émis un timbre en la mémoire des Disparus et un projet pédagogique avec des élèves des écoles concarnaises et de l'académie de Rennes est en cours.

Parallèlement, les personnalités-membres de l'Association créée par Dominique Virlouvét, telles Isabelle AUTISSIER, DAN AR BRAZ ou Emmanuel LEPAGE participent à des conférences pour faire connaître au plus grand nombre cette tragique histoire locale.

Il est proposé au conseil municipal de dénommer l'espace vert jouxtant le port de plaisance, face à la station de biologie marine, « Square des oubliés de l'Île Saint Paul », je vais vous le lire en breton, « Skwar Tud dilezet Enez Sant Paol »

**M André Fidelin :**

Bravo pour l'accent breton.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce dossier ? Oui, Nicole.

**Mme Nicole Ziegler :**

M le Maire, nous sommes en relation étroite depuis de nombreux mois avec l'association « Faire vivre le souvenir des oubliés de l'Île Saint Paul ». Le travail fait est remarquable. La cause est juste. L'histoire de ces 6 hommes et de cette femme mérite qu'un hommage leur soit rendu pour qu'on ne les oublie pas et je remercie Mme l'adjointe aux affaires culturelles de les avoir nommés.

La proposition de dénommer l'espace compris entre le port de plaisance et la station de biologie marine, a été débattue lors de la commission urbanisme du 28 octobre, si je ne me trompe pas. Un consensus est alors apparu pour décider bien entendu d'ériger une stèle dans cet espace en hommage aux oubliés de l'Île Saint Paul, mais aussi de dénommer officiellement l'espace le « Fort Pleurou », car c'est ainsi qu'il est connu des concarnois, notamment des plus anciens. Nous voudrions savoir tout simplement pourquoi cette proposition qui a été retenue à l'unanimité des élus présents n'a pas été retenue. D'autre part, nous avons reçu une invitation officielle pour participer à la cérémonie du souvenir, le dimanche 20 décembre. L'inauguration de la plaque du souvenir ne pose aucun problème. Le vin d'honneur au pôle nautique de La Croix non plus, même s'il est inutile de donner des noms à des lieux et de ne pas les retenir, il s'agit bien entendu du pôle nautique Guy Cotten. Par contre, il est inadmissible que le Préfet, administrateur supérieur des terres australes et antarctiques françaises ainsi que le Maire de Concarneau, Président de Concarneau Cornouaille Agglomération, invitent à une messe en l'église de Saint-Guérolé à Concarneau. En ce qui concerne le baptême dont il est question, nous imaginons qu'il s'agit d'un baptême Républicain.

**M André Fidelin :**

Merci. Laëtitia.

**Mme Laëtitia Boidin :**

En ce qui me concerne, je vais répondre sur la partie de la commission urbanisme. Auparavant, les dénominations de voies étaient vues en commission culture nous sommes bien d'accord, et cela a été transféré en commission urbanisme. Mme VIRLOUVET est venue nous voir avant ce transfert et il y a eu un engagement qui faisait unanimité qui lui a été donné. La municipalité s'est engagée, je me suis engagée et je ne tiens pas à revenir sur mon engagement. Toutes les informations n'avaient pas été données, il y a eu un manque de transversalité. Mais je pense que tout le monde est d'accord aujourd'hui pour tenir cet engagement.



**M André Fidelin :**

Merci Laëtitia pour ces précisions. Oui, Nicole.

**Mme Nicole Ziegler :**

Claude Drouglazet me pose une question, il voudrait savoir pourquoi ce lieu s'appelle le fort Pleurou. C'est tout simplement et je l'ai dit en commission urbanisme, c'était l'endroit où traditionnellement les femmes allaient dire au revoir à leurs marins avant qu'ils ne quittent le port. Certaines femmes ont aussi attendu de nombreuses semaines le retour de bateaux qui ne sont jamais revenus au port.

Par contre il serait bien aussi parce qu'il y a des rues de Concarneau qui portent des noms officiels, je pense par exemple à l'avenue de la Gare, mais qui, dans le parler concarnois, à un autre nom. Il serait bon peut-être d'envisager un jour ou l'autre, que par exemple pour l'avenue de la Gare il soit mis une plaque dessous, dit « Grand Chemin ». Il y en a d'autres, ça ne coûte pas grand chose. Cela fait partie du patrimoine concarnois, voilà.

J'attends par contre une réponse que le baptême Républicain et sur la messe à l'église Saint Guénolé de Concarneau.

**M André Fidelin :**

Vous attendez une réponse là ? Je n'ai pas de réponse. Chacun est libre de faire ce qu'il veut. Oui, Xavier.

**Mme Nicole Ziegler :**

Je me permets M le Maire de vous dire que vous êtes le premier magistrat de la ville de Concarneau. En France, nous sommes dans une République laïque et où la loi de 1905, me semble-t-il, la loi s'applique. De grandes manifestations ont eu lieu devant la mairie pour défendre la laïcité. Je pense que le minimum pour les élus de Concarneau, serait de défendre ce principe-là.

**M Xavier Calvarin :**

Tout à l'heure, vous parliez justement du parler des anciens de Concarneau, qui appelaient un square « Fort Pleurou », à juste titre, il y a aussi les anciens de Concarneau qui sont attachés à cette pratique religieuse qui n'est une obligation pour personne. Je pense que cela ne changera strictement rien à la dénomination de ce square, ce n'est pas un engagement de la collectivité dans un objectif de s'affirmer d'une religion, c'est tout simplement pour permettre à chacun de se retrouver dans une cérémonie qui était faite avant. Je ne prends pas la position du groupe, mais à titre personnel, cela ne me dérange pas du tout, mais après chacun sait où il doit aller et c'est tout.

**M André Fidelin :**

Quels sont ceux qui sont pour ?

Nous revenons sur la dénomination du square des oubliés de l'île Saint Paul.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 30 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (M BIGOT) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

## Conseil municipal du 12 novembre 2015

9	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°4 - Budget principal
---	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Alain. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Antony.

**M Antony Le Bras :**  
Oui, les décisions budgétaires modificatives sont, je ne vous apprends rien, faites pour enregistrer les dépenses non prévues lorsque le budget primitif a été voté. Depuis janvier, je m'étonne de ne pas y voir inscrites des opérations liées au jugement intervenu le 31 décembre 2014 et émanant du Tribunal administratif. Ce jugement vous condamne à annuler vos délibérations de 2011 à 2013 et portant sur le calcul du forfait communal. Nous ne sommes pas les seuls à être étonnés. En effet, nous avons écrit au Préfet du Finistère pour lui demander d'intervenir auprès de vous pour faire respecter cette décision de justice. Votre décision d'appel n'étant pas suspensive, par courrier du 27 octobre 2015, le Préfet du Finistère nous répond en nous disant qu'il vous a rappelé à vos obligations. Comme le Préfet, nous vous demandons solennellement, en tant que premier magistrat de la ville, de respecter cette décision de justice intervenue déjà il y a neuf mois afin de sortir de l'illégalité.

**M André Fidelin :**  
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Xavier.

**M Xavier Calvarin :**  
Il y a déjà deux ou trois conseils, nous avons décidé de rendre publics les budgets alloués à l'éducation si vous vous rappelez. C'est ce qui avait d'ailleurs clôturé le débat sur le forfait communal. Nous sommes partis sur le compte administratif de 2014. Au compte administratif de 2014, nous allons trouver 4 287 332 € de dépenses pour les écoles publiques et 736 298 € de recettes pour 1 151 élèves si vous faites le ratio, nous arrivons à peu près à 3 000 € par élève. Pour les écoles sous contrat d'association, nous avons le versement que vous évoquez de 330 000 € divisé par 406 élèves, et nous arrivons à 812 €. Les comptes administratifs sont dans vos documents de conseil municipal, vous pourrez les contrôler. C'était pour donner l'effort consenti par la ville pour les enfants. Mais sans commentaire. C'est juste de donner les valeurs brutes comme on vous les avait présentées. Après vous savez qu'il y a un recours au Tribunal, nous allons attendre la fin du recours pour commenter la suite.

**M Antony Le Bras :**  
Vous ne répondez pas du tout à la question que je pose. Je n'ai pas envie de reparler du fond. Il y a simplement une décision de justice, il s'agit donc de l'appliquer. L'appel n'étant pas suspensif, vous êtes un peu comme un automobiliste à qui on aurait retiré le permis et qui en a besoin, et du coup il continue à rouler. C'est exactement comme cela. Je ne comprends pas qu'en tant que premier magistrat de la ville, et c'est pareil pour les adjoints, qu'il ne vous semble pas évident qu'une décision de justice, on l'applique. Le Préfet s'en étonne aussi. Je ne comprends même pas pourquoi nous sommes en train de débattre de ça. Cela devrait être une évidence que d'appliquer la loi. Vous avez été condamné, d'accord vous avez été fait appel, mais il n'est pas suspensif, donc pendant ce temps-là, vous êtes obligés d'appliquer, de vous mettre en conformité. Le Préfet vous le rappelle, vous vous en fichez de ce que pense le Préfet ? Ce n'est pas un bel exemple donné aux citoyens.

**M André Fidelin :**

Il y a d'autres interventions ? C'est une affaire qui fait l'objet d'une procédure en cours, effectivement il y a le côté non suspensif, nous attendons pour le moment pour voir s'il y aura modification ou pas. Mais je sais à quoi vous voulez en venir. Maintenant, c'est une décision importante, nous attendons aujourd'hui que le Tribunal se prononce définitivement sur cette affaire.

Concernant cette DBM sur le budget principal, quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR Gaël, ZIEGLER, LE MEUR Marie, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

## Conseil municipal du 12 novembre 2015

10	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°4 - Budget annexe de l'assainissement
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Est-ce que vous avez des remarques sur l'assainissement ?  
Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR Gaël, ZIEGLER, LE MEUR Marie, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

## Conseil municipal du 12 novembre 2015

11	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°4 - Budget annexe du port de plaisance
----	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Alain.  
Est-ce qu'il y a des remarques sur le port de plaisance ? Non ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR Gaël, ZIEGLER, LE MEUR Marie, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

## Conseil municipal du 12 novembre 2015

12	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°4 - Budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Voilà pour le CAC.  
Est-ce qu'il y a des remarques ?

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR Gaël, ZIEGLER, LE MEUR Marie, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).***

## Conseil municipal du 12 novembre 2015

13	Moyens généraux - finances : Demandes de remises gracieuses - budget annexe de l'eau
----	--

### **M Alain Nicolas :**

Nous avons un certain nombre de remises gracieuses concernant le budget annexe de l'eau. Vous savez que depuis le décret du 24 septembre 2012, la collectivité prend à sa charge la différence entre le total de la fuite d'eau et deux fois les 3 dernières consommations semestrielles. Il faut que la fuite d'eau soit entre le compteur et l'habitation. Il faut aussi que la fuite d'eau fasse l'objet de réparations et les réparations puissent être justifiées. Ceci bien sûr, ne porte pas sur des fuites d'eau internes à l'habitation. Si c'est votre machine à laver qui fuit, cela n'a rien à voir et ce n'est pas remboursé.

(lecture du rapport)

### **M André Fidelin :**

Est-ce que vous avez des interventions sur ce dossier ?

Quel sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

## Conseil municipal du 12 novembre 2015

14	Moyens généraux - finances : Demandes de remises gracieuses - budget annexe de l'assainissement
----	---

**M Alain Nicolas :**

Nous avons 4 personnes qui sont concernées. Je vous ai parlé tout à l'heure du double des trois derniers semestres, au titre de l'assainissement, ce n'est qu'une seule fois les trois derniers semestres.

(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**

Merci Alain.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***



15	Moyens généraux - finances : Admissions en non-valeur - budget principal
----	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Il y a des remarques ? Oui.

**Mme Gaël Le Meur :**  
Juste une remarque de forme qui a été dite à plusieurs reprises. Il serait intéressant que nous ayons un peu plus d'éléments, notamment le nombre de dossiers de personnes que cela concerne parce que là c'est un peu léger comme informations.

**M André Fidelin :**  
Nous en prenons note.

**Mme Gaël Le Meur :**  
Mme Lemonnier avait aussi pris note, j'espère que cela sera fait pour les prochaines.

**Mme Michelle Lemonnier :**  
Cela a été passé. C'était nominatif.

**Mme Gaël Le Meur :**  
Cela n'a jamais été nominatif, parce que ça n'a pas lieu de l'être. Par contre on avait le nombre de dossiers que cela concernait et la situation et là ça ne l'est pas.

**M André Fidelin :**  
Très bien.

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

## Conseil municipal du 12 novembre 2015

<b>16</b>	Moyens généraux - finances : Admissions en non-valeur - budget annexe de l'eau
-----------	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Est-ce qu'il y a des remarques ?

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

**Le rapport est adopté par 33 voix POUR.**

## Conseil municipal du 12 novembre 2015

17	Moyens généraux - finances : Admissions en non-valeur - budget annexe de l'assainissement
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(Lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Est-ce qu'il y a des remarques ?

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

**Le rapport est adopté par 33 voix POUR.**

## Conseil municipal du 12 novembre 2015

<b>18</b>	Moyens généraux - finances : Admissions en non-valeur - budget annexe restaurants municipaux (budget principal)
-----------	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Il n'y a pas de remarques ?

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

**Le rapport est adopté par 33 voix POUR.**

## Conseil municipal du 12 novembre 2015

19	Culture : Fonds d'Aide à la Création - Attribution de subventions
----	---

**Mme Laëtitia Boidin :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Est-ce qu'il y a des remarques ?  
Oui, Marianne.

**Mme Marianne Jan :**  
Oui, j'ai une petite remarque à faire. Malheureusement, je n'ai pas pu assister à la commission culture ce jour-là. Mais je vois dans le texte que la commission culture s'était réunie le 4 novembre et l'avis favorable de la commission culture est le 5 novembre.

**Mme Laëtitia Boidin :**  
Ce doit être une erreur de frappe Marianne.

**Mme Marianne Jan :**  
J'imagine, mais j'aimerais bien que dans le procès-verbal ce soit la bonne date, quoi. Ce serait mieux.

**Mme Laëtitia Boidin :**  
C'était le 4 novembre.

**Mme Marianne Jan :**  
Voilà, c'est tout.

**M André Fidelin :**  
Nous allons corriger.

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 33 voix POUR.*

## Conseil municipal du 12 novembre 2015

20	Services techniques : Rénovation urbaine de Kerandon - Convention Ville de Concarneau - Habitat 29 - modalités de rétrocession et de gestion des espaces extérieurs et des réseaux
----	--

**M Xavier Calvarin :**  
(lecture du rapport)

*M Calvarin indique à la fin de la lecture du rapport.*

Sur les plans que nous pouvons voir à l'écran, tout ce qui est dans la zone en rouge reste de la compétence d'habitat 29. Mais les services de la ville vont veiller à faire l'entretien de ces secteurs-là, avec refacturation des interventions, pour éviter d'avoir un partenaire privé qui viendrait et qui ne connaîtrait pas forcément les réseaux. Ce sera donc refacturé comme nous refacturons d'ailleurs toutes les opérations que l'on peut faire d'ailleurs sur la voirie pour les particuliers. Nous avons un tarif au budget pour cela.

Pourquoi sommes-nous arrivés sur cette convention ? Simplement, parce que nous nous sommes rendus compte que Kerandon, qui a plus d'une quarantaine d'années, a des réseaux qui sont non seulement vieillissant, mais qui sont également à refaire. Le service de l'eau a évalué les coûts qui s'élèveraient entre 800 000 et 900 000 € pour que tous les réseaux soient aux normes actuelles. Pour éviter de transmettre ce fardeau à la collectivité, nous avons demandé à ce que soit inclus dans le projet de réhabilitation, la rénovation de ces réseaux. Or, le projet de Kerandon ne le permettait pas en intégralité. Au départ, ils avaient budgété 150 000 €, là ils sont montés à 600 000 €, mais il manque encore 300 à 400 000 € pour le finir. C'est pour cela que nous nous sommes mis d'accord sur cette convention. Cela leur permet d'avoir un peu plus de temps pour finaliser la conformité et au fur et à mesure que ces espaces seront en conformité, nous pourrons, comme pour n'importe quel lotisseur, récupérer dans le domaine public les rues qui auront été requalifiées.

**M André Fidelin :**

Très bien. Merci Xavier.

Vous noterez également, sur cette convention entre la ville de Concarneau et Habitat 29, que seuls les ouvrages conformes seront rétrocédés, concernant les réseaux d'une manière générale. Ce que nous pouvons dire également, c'est qu'en parallèle, il faut savoir que la ville de Concarneau participe à concurrence de 1 600 000 euros à la réhabilitation de Kerandon. Néanmoins, là encore, comme sur le port, il s'agit bien d'un engagement partenarial. Habitat 29 mais aussi CCA et le Conseil départemental, interviennent également sur ce projet de réhabilitation. Il faut savoir que la première tranche concernant ce projet est de 14 millions d'euros. Là encore dans une période de contrainte financière, notre engagement ville de Concarneau, a aussi voulu se porter vers l'intérêt de la réhabilitation d'un quartier à vocation sociale. Il y a d'un côté l'économie qui est importante pour maintenir l'emploi sur notre ville et de l'autre côté apporter notre soutien pour un meilleur environnement dans ce quartier. Ce sont deux engagements importants de notre mandat.

Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ? Claude.

**M Claude Drouglazet :**

J'ai une question. Sur quel budget allez-vous prendre cette somme d'1,6 million d'euros ?

**M André Fidelin :**

Sur le budget d'investissement. Pour les deux, le port et Kerandon. Xavier.

**M Xavier Calvarin :**

J'ai juste un petit regret sur ce dossier. Lorsque nous avons étudié ce quartier, j'avais évoqué le réseau de chaleur à l'époque. Je l'avais évoqué déjà aussi à CCA.

Les économistes nous avaient dit que les réseaux de chaleur cela aurait coûté un million de plus pour Kerandon. Le dossier en est resté là. Il a été décidé de mettre des chaudières individuelles qui ont une durée de vie de 10 ou 15 ans. Nous venons de recevoir un courrier du Valcor qui vient de se rendre compte que l'État va pénaliser les incinérateurs dont le rendement ne sera pas optimisé au-delà de 80 %. L'incinérateur de Concarneau risque de générer une taxe de 350 000 € tous les ans parce que nous n'atteignons pas son optimisation énergétique. Depuis déjà de nombreuses années, nous avons évoqué ce problème-là. C'est vrai que nous avons quand même regardé avec notre prestataire Dalkia au niveau des autres quartiers s'il y avait l'opportunité de pouvoir valoriser cette énergie. Cette énergie sert grosso-modo à 60 % pour produire l'électricité, le reste part dans les cheminées. Je trouve dommage qu'à l'époque où nous en parlions, il y avait ce million d'euros qui posait problème. On s'aperçoit que c'est un endettement qui aurait pu être réglé sur 3 années. Lorsque j'ai eu ce courrier du Valcor, je me rappelle encore du discours de l'ancienne présidente du Valcor qui de toute façon lorsqu'on l'évoquait, Philippe qui est dans l'assemblée se rappelle également, écartait systématiquement cette valorisation énergétique. Je trouve que parfois on manque un peu de clairvoyance sur l'avenir.

**M André Fidelin :**

Merci Xavier pour ces précisions. Il y a d'autres interventions ? Oui, Nicole.

**Mme Nicole Ziegler :**

Et bien je suis d'accord avec M Calvarin. J'ai eu les mêmes interrogations lorsque nous avons commencé à évoquer le quartier de Kerandon. J'ai de nouveau eu les mêmes interrogations lorsque nous avons évoqué le centre de secours et d'incendie dont la construction se termine. Il y avait là quelque chose à faire. Il faut quelques fois passer au-delà des préconisations, aller un peu plus loin et se projeter un peu plus sur l'avenir. Je le regrette aussi.

**M André Fidelin :**

Très bien. Oui Claude.

**M Claude Drouglazet :**

J'ai une question complémentaire. Est-ce que la décision qui a été prise est irréversible ? Est-ce qu'il y a un moyen de changer ou pas ?

**M Xavier Calvarin :**

Apparemment les marchés seraient passés avec Habitat 29 et les prestataires qui doivent moderniser chacun des appartements en y mettant une chaudière à gaz individuelle. C'est ce que nous avons demandé à Dalkia de faire pas plus tard que la semaine dernière, nous avons reçu le courrier il y a quinze jours. Dalkia va essayer de voir quelles sont les pistes éventuelles pour pouvoir développer un réseau de chaleur. Il y a aussi d'autres zones qui se construisent mais c'est vrai que là nous avons des bâtiments anciens qui de toute façon, même une fois isolés consommeront de l'énergie. Le problème des nouveaux quartiers, c'est qu'ils vont se rapprocher de plus en plus du zéro euro de consommation énergétique. Le réseau de chaleur ne sera peut-être même plus intéressant pour ces appartements-là qui n'en n'auront pas besoin.

**M André Fidelin :**

Il est évident que la pénalisation qui est infligée notamment concernant Valcor, aujourd'hui a des conséquences. C'est sûr que malheureusement, l'anticipation n'a pas été envisagée, y compris par habitat 29. habitat 29 a fait une étude sur son mode d'énergie et il n'a pas retenu ce principe. Mais je pense que cela va motiver les collectivités et les opérateurs immobiliers également sur cette problématique.

Est-ce que nous pouvons voter ?  
Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***le rapport est adopté par 33 voix POUR.***



## Conseil municipal du 12 novembre 2015

21	Services techniques : Aménagement de la traverse de Croissant Bouillet - délibération autorisant le Maire à signer la convention de définition des clés de répartition financière entre les trois communes de Concarneau, Trégunc et Melgven
----	--

**M Xavier Calvarin :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Xavier. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce dossier ? Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**  
S'agissant de Croissant Bouillet, est-ce que vous avez des nouvelles du CD 122 ?

**M Xavier Calvarin :**  
Je vais pouvoir répondre en partie. Lors de la réunion que nous avons eue, le 15 septembre, de mémoire, à Riec-sur-Belon, on nous a annoncé qu'il y avait une étude de sécurisation sur la RD 783, ce qui d'ailleurs nous a beaucoup fait plaisir. Par contre, nous n'avons aucun engagement sur la RD 122. On a redemandé à ce que ce soit inscrit, au moins en terme d'étude au niveau du Conseil départemental. La sécurisation que nous faisons-là ne porte que sur la partie urbaine de Croissant Bouillet, partie qui arrive dans le giron des trois mairies, ce qui est logique. Par contre, l'accès entre la voie express et Croissant Bouillet en venant de Quimperlé, pose toujours d'énormes problèmes de sécurité. Il y a des doubles virages qui sont dangereux, qui surprennent les gens qui ne sont pas du secteur, quand on arrive sur une départementale, on ne s'attend pas à avoir une route dans cet état-là. Nous avons redemandé au Conseil départemental de ne pas laisser tomber le projet malgré l'enquête d'utilité publique qui avait dénoncé le projet précédent. Ce n'est pas parce que le projet précédent n'a pas été retenu, qu'on ne peut pas étudier la sécurisation. C'est vrai que c'est ce qui a provoqué dans les trois mairies aussi, la sécurisation du quartier de Croissant-Bouillet à hauteur de 800 000 €. Précédemment on n'en parlait pas, on voulait attendre que la déviation soit faite cela nous aurait certainement permis d'avoir une dépense bien moindre que celle-là. Voilà où en est le dossier actuellement. Il y a quand même quelques petites difficultés que nous avons eues avec un des responsables du service technique du Conseil départemental. Suite aux différentes réunions que nous avons eues avec les services techniques des trois communes et le cabinet d'études, le responsable du Conseil départemental que nous voyons à chaque fois, était contre les plateaux, contre la diminution de la largeur, contre le « chaussidou » ça a été compliqué. Il avait d'ailleurs gelé l'autorisation de voirie. J'ai appris qu'à la dernière réunion, on nous a supprimé deux plateaux qui étaient aux extrémités pour les remplacer par une chicane. Quand j'entends dire justement qu'à Lanriec, la chicane ne joue pas son rôle, ce que je comprends tout à fait, alors que nous sommes en zone 50, ici j'ai bien peur que nous arrivions d'une zone où on est à 90, ce ne sont pas à mon avis des chicanes qui feront ralentir des véhicules. Je pense que nous avons écarté les plateaux de façon beaucoup trop rapide, mais c'était l'obligation qui a été faite aux trois collectivités, pour que l'autorisation de voirie soit donnée. Ça je le regrette fortement, parce que l'on sait pertinemment que dans ces chicanes-là, les gens vont encore accélérer.

**M André Fidelin :**  
Merci Xavier. C'est vrai que pour compléter, je regrette que la participation du Conseil départemental soit de 80 000 €. Pour la bande de roulement, je veux bien l'entendre parce qu'il y a des règles. Nous sommes en agglomération certes, mais 80 000 € sur 770 000 €, sur une route de compétence départementale, nous ne sommes pas en intra-urbain, nous sommes quand même excentrés par rapport à la ville. Je trouve que c'est quand même peu.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Oui, Nicole.

**Mme Nicole Ziegler :**

Jamais, je dis bien jamais, je n'interviens pour critiquer les services, d'aucune collectivité. Je parle aux élus et je n'interviens que d'élus à élus. Alors, je ne vois pas pourquoi dans certaines instances, on se permette de critiquer les services du Département. S'il y a une critique à formuler, c'est vis-à-vis des élus, et nullement des services du Département qui sont dans un rôle de conseil et qui, lorsqu'ils interviennent auprès des élus, ont le rôle de nous dire si c'est légal ou pas. Ce qui avait été proposé ne semblait pas être légal. Donc, les élus ont deux limites, les finances et la réglementation. Lorsqu'un service nous dit que ce n'est pas réglementaire, on se pose des questions. Donc voilà, ça c'est une première chose. D'autre part, il y a sans doute eu une difficulté, parce que pour le Département, ce n'est pas simplement une traversée d'agglomération. Certes, on traverse l'agglomération de Croissant Bouillet et donc il faut tirer les conséquences au niveau de la sécurité des personnes qui y habitent, des vélos qui peuvent y circuler, mais c'est aussi une voie de desserte. Desserte pour rejoindre la voie express et desserte aussi parfois pour des véhicules agricoles. Il faut que toutes ces personnes puissent circuler dans les meilleures conditions. Les élus départementaux qui sont particulièrement présents sur les territoires de Trégunc, Melgven, Concarneau, sont réintervenues auprès des services. C'est encore en discussion, et vous faites bien de dire que le Département participerait à hauteur de 80 000 €, parce que ce n'est pas encore validé. Je n'ai pas dit que cela allait être moins. Nous sommes bien d'accord. C'est encore en discussion. Mais je le répète, un élu a deux règles, c'est d'un côté les finances et de l'autre la réglementation.

**M André Fidelin :**

Attendons le Père-Noël. Tu veux intervenir Xavier ?

**M Xavier Calvarin :**

C'est à votre honneur de prendre vos responsabilités sur votre dossier. Donc j'estime que si nous avons pris du retard sur l'autorisation de voirie, vous en portez la pleine responsabilité si j'ai bien compris ce que vous venez de dire. Cela ne pose aucun problème. J'avais comme l'impression que c'était une personne que les services avaient clairement identifiée qui faisait blocage. Ça c'est le premier point. Le deuxième point, c'est vrai que j'ai bien dit participerait à hauteur de 80 000 €, mais, avec mes collègues, je parle des trois élus aux travaux, nous avons quand même eu du mal à accepter le montant annoncé par les services du Conseil départemental, dans la mesure où dans la théorie, la sécurisation de ce quartier faisait partie d'un grand projet au niveau du Conseil départemental. Faute de voir ce projet aboutir, nous avons pris le dossier et nous nous sommes quand même un peu substitués au Conseil départemental pour sécuriser tout un quartier. Je pense que les 400 familles, parce qu'il y en a quand même près de 400 qui habitent-là, ont droit comme tout le monde d'avoir une zone sécurisée. Maintenant, vous nous dites que les services du Conseil départemental vous alertent sur des manquements au respect des normes. Je suis quand même surpris, je viens de parler par exemple des plateaux, il y a un plateau que nous avons fait sur la départementale, il n'y a pas si longtemps que cela rue de Trégunc et il n'y a eu aucun problème. Il est avant l'école, il est en agglomération comme à Croissant Bouillet et lorsqu'il y a des problèmes de sécurisation, les plateaux sont les seuls moyens qui fonctionnent de façon correcte. Je ne pense pas qu'en plus le franchissement d'une chicane par une machine agricole voire une moissonneuse batteuse, soit plus facile que le passage sur un plateau qui lui est de pleine largeur.

**Mme Nicole Ziegler :**

Je ne suis pas une technicienne. Je ne suis qu'une élue. Contrairement à d'autres,

je ne mélange pas mon rôle d'élue avec un rôle de technicienne. Je ne suis pas à la direction d'un service, je suis simplement une élue et je demande aux services.

D'autre part, il faut pas oublier non plus que si par ces travaux, on réduit cette voie-là, ça veut dire que la sortie de la voie express va se déporter vers l'autre route. J'ai été alertée par les riverains du rond-point de Keramporiel au poteau-vert où le surplus de circulation engendre des problèmes. Tout cela doit être vu dans un ensemble.

**M André Fidelin :**

Bien, après ces éléments et ces échanges, je vous propose de valider cet aménagement et surtout la clé de répartition financière entre les trois commune.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

22	Commerce - tourisme : Taxe de séjour - Tarifs
----	---

**Mme Michelle Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**

Est-ce qu'il y a des interventions sur ce dossier de la taxe de séjour ?  
Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**

J'ai un petit souci concernant notamment l'augmentation pour l'auberge de jeunesse. Je la trouve élevée, si je fais le parallèle avec un hôtel de tourisme 4 étoiles, c'est 10 centimes de plus et l'auberge de jeunesse, 14 centimes. Quand on sait que l'auberge de jeunesse est un peu en difficulté, c'est vrai que je trouve que c'est un peu beaucoup.

**Mme Michelle Lemonnier :**

De toute façon, nous sommes en-dessous du maximum, c'est 75 centimes.

**M Xavier Calvarin :**

La taxe n'est pas payée par l'auberge de jeunesse, elle est payée par les gens qui y viennent. La 2<sup>e</sup> chose c'est que nous sommes en discussion avec l'auberge de jeunesse, pour clarifier un peu la relation de la ville avec l'auberge de jeunesse. Vous savez que c'est un occupant sans titre depuis bien avant que nous arrivions d'ailleurs. Elle n'a ni bail, ni convention, avec un partage des frais qui est toujours à l'appréciation de chacun. Nous avons vu avec l'auberge de jeunesse, de façon à partir sur une convention avec elle pour préparer derrière, un bail emphytéotique, qui lui permettrait d'engager des travaux sur ses finances avec une période d'amortissement derrière. Ce sont les discussions que nous avons. Cela permettrait de couvrir la totalité des dépenses de l'auberge de jeunesse, sur Concarneau, sachant que son tarif est plus bas que les autres auberges de jeunesse, parce qu'il ne faut pas oublier que l'Adaj ne fait pas partie des auberges de jeunesse nationales mais est une spécificité finistérienne. Voilà où nous en sommes.

**M André Fidelin :**

Et le loyer est de combien ?

**M Xavier Calvarin :**

Zéro.

**M André Fidelin :**

Gaël.

**Mme Gaël Le Meur :**

Encore une fois en fait, vous ne répondez pas à la question qu'on vous a posée. Vous donnez des informations qu'on ne demande pas et vous ne répondez pas à la question. Je voulais juste préciser...

**M Xavier Calvarin :**

J'aime bien pour le son.

**Mme Gaël Le Meur :**

Non, mais c'est un constat. Je vous écoute depuis une heure, vous brassez mais... Je voulais juste préciser, M le Maire que je ne prendrais pas part à cette délibération ni à la suivante.

**M André Fidelin :**

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 30 voix POUR, 2 ABSTENTIONS, Mme Gaël Le Meur ne prenant pas part au vote.***

Conseil municipal du 12 novembre 2015

23	Commerce - tourisme : Taxe de séjour - Exonérations et taxation d'office
----	--

**Mme Michelle Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR, Mme Gaël Le Meur ne prenant pas part au vote.***

**Mme Michelle Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Michelle. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui Nicole.

**Mme Nicole Ziegler :**  
Que faut-il entendre par commerce de détail ?

**Mme Michelle Lemonnier :**  
L'alimentaire.

**M André Fidelin :**  
Pas seulement.

**M François Besombes :**  
Tout ce qui est commerce auprès du particulier.

**M Xavier Calvarin :**  
L'habillement, les souvenirs.

**M André Fidelin :**  
Tous les commerces.  
Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**  
J'allais dire M Macron, le Ministre libéral avancé du Gouvernement, n'est-ce pas pour le travail du dimanche. Je soupçonne, M le Maire d'avoir mis ce sujet à la fin du conseil pour éviter que le débat traîne en longueur, mais cela ne m'empêchera pas quand même...

**M André Fidelin :**  
Soupçons non fondés.

**M Claude Drouglazet :**  
Cela ne m'empêchera donc pas de dire ce que je pense là-dessus. Je me souviens, quand j'étais petit, au Passage, j'allais au catéchisme, et on m'avait dit que le jour du Seigneur c'était le dimanche.

**M André Fidelin :**  
Pas de catéchisme ici.

**M Xavier Calvarin :**  
Il n'y a pas le droit de dire cela ici.

*Rires dans l'assemblée...*

**M Claude Drouglazet :**  
Mais c'est de l'histoire ancienne.  
Plus sérieusement. En fait on veut faire du dimanche, un jour ordinaire et je considère que justement ce n'est pas un jour ordinaire, et pas seulement pour des raisons religieuses, mais pour des raisons simples de repos des travailleurs, et de ne pas banaliser le dimanche, ce que nous sommes en train de faire avec la loi Macron d'ailleurs. Si vous dites encore que les discussions sont en cours avec les organisations syndicales au niveau national, c'est vrai que les organisations syndicales sont plutôt fâchées avec le projet de la loi Macron. Je pense que le

travail du dimanche est aussi un facteur de ségrégation entre les travailleurs. Il faut savoir que quand vous êtes travailleurs précaires ou saisonniers, et que vous avez des enfants à charge, le travail du dimanche pose quand même un sacré problème. C'est vrai que cette course au « veau d'or » je trouve cela indécent. Je ne vois pas quel intérêt ont les concessions automobiles à ouvrir le dimanche. On peut y aller le samedi ou à un autre moment. On peut aussi ouvrir tous les commerces la nuit. J'ajoute quand même que puisque je suis un anti-libéral, je ne suis pas contre le travail du dimanche des artisans, ou des commerçants individuels, je suis contre le travail des salariés le dimanche. Les salariés ne sont pas en position de négocier dans les petites et moyennes entreprises, notamment, les compensations en temps de récupération ou en matière salariale. Très souvent, ils ne sont pas en position de négocier avec leur patron. Nous voterons contre cette délibération.

**Mme Michelle Lemonnier :**

De toute façon, maintenant, il faut l'accord écrit du personnel.

**M Claude Drouglazet :**

C'est quand même le minimum. Quand un patron va vous dire, tu vas travailler le dimanche, si tu ne travailles pas le dimanche tu n'auras pas le contrat de travail, c'est un rapport de force. Hélas, c'est comme cela.

**M André Fidelin :**

Bien, il y a d'autres interventions ? Oui, François.

**M François Besombes :**

Je voulais quand même dire qu'on limite l'effet Macron puisqu'on s'arrête à 5 dimanches. On n'est pas si libéral que lui, peut-être oui.

**M André Fidelin :**

Ceux qui sont pour ?

**Mme Gaël Le Meur :**

Juste une question.

**M André Fidelin :**

Pardon. Oui, Gaël.

**Mme Gaël Le Meur :**

Vous dites que vous limitez l'effet Macron. Quelle est la différence avec ce qui se faisait avant ? Il n'y en a aucune. C'était déjà fait bien avant la loi Macron. il n'y a pas de « on limite l'effet de la loi Macron ».

**M François Besombes :**

Si, parce qu'on n'utilise pas toute la marge de manœuvre proposée par la loi Macron.

**Mme Gaël Le Meur :**

Mais il n'y a rien de changé.

**M André Fidelin :**

Bien, ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 30 voix POUR, 2 CONTRE (Mme JAN, M DROUGLAZET), 1 ABSTENTION (M CALVARIN).***



## Conseil municipal du 12 novembre 2015

25	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire
----	--

**M André Fidelin :**

Il y a un certain nombre de conventions d'occupation précaire avec les associations qui occupent les lieux. Il y a également des conventions pour le service culturel.

Est-ce que vous avez des remarques ?

Il n'y a pas de remarques ?

*Il n'y a pas de vote, c'est un dont acte.*

26	État-civil : Recrutement et rémunération des agents recenseurs
----	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**

Il s'agit d'une formalisation sur le recrutement et la rémunération des agents recenseurs qui chaque année interviennent sur 8 % de la population. Ce qui représente 1 000 logements.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 33 voix POUR.***

Ainsi s'achève ce conseil municipal. Je vous remercie d'avoir pu vous intéresser à tous les sujets qui concernent la municipalité. Les arguments évoqués par les uns et les autres étaient très constructifs.

Je vous souhaite une bonne soirée, et à bientôt.

***La séance est levée à 21h25.***